

# NOUVELLES

# CSN

Numéro 357

12 mars  
1993



**Billet**

**La job  
est  
faite!**

Page 23



## Noirs, et Québécois de souche



**3**  
**Noirs,  
et Québécois  
de souche**

Il a la peau couleur d'ébène et se nomme Brown. Parce que ses ancêtres étaient esclaves chez un Brown de Nouvelle-Écosse. Il est aussi spécialiste de l'histoire des Noirs au Canada. À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre le racisme, ce 21 mars, *Nouvelles CSN* l'a rencontré.



**7**  
**À vendre:  
vie privée!**

La vente du renseignement personnel est devenue une industrie florissante. En l'absence de législation contraignante et avec l'avènement des nouvelles technologies, les entreprises qui en font commerce ont proliféré comme des champignons et repoussé les frontières de ce qui appartenait jusque-là au domaine du privé.



**10**  
**Un 8 mars  
dans le champ**

Les militantes de la CSN sont allées «dans le champ» rencontrer des femmes de toutes conditions, à l'occasion de cette Journée internationale des femmes 1993. Une tournée pleine d'enseignements.



**12**  
**Toujours  
le monde**

Ça peut être un frère ou une soeur, ou un voisin, ou une belle-soeur. Ce sont ces hommes et ces femmes du secteur public que la CSN a mis en vedette dans une série de 24 affiches actuellement distribuées dans les syndicats. Nous vous présentons huit d'entre elles.



**14**  
**Une victoire  
importante  
pour les  
femmes**

Quelle nouvelle, entre Noël et le Jour de l'An, a fait la manchette de *The Gazette*, a reçu un écho dans le *Miami Herald* et a été entendue sur les ondes de la télévision en Floride? Quel sujet a trouvé grâce (!) devant un juge de la Cour supérieure, qui a répondu favorablement à une requête en mandamus déposée par la CSN?

Numéro

**357**

**NOUVELLES CSN** est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe.

Pour modifier le nombre de copies reçues:  
**CSN distribution,**  
1601 de Lorimier,  
Montréal H2K 4M5.  
(514) 598-2233

**Rédaction:**  
514-598-2159

**Numéro central:**  
598-2121

GEL DES SALAIRES...

JE VEUX  
M'EN SERVIR  
POUR CHAUFFER  
LA MAISON!



**Coordination**  
Jean-Pierre Paré

**Rédaction**  
Michel Crête  
Guy Ferland  
Louis-Serge Houle  
Henri Jalbert  
Thérèse Jean  
Maroussia Kishka  
Marc Laforge  
Luc Latraverse  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Michel Rioux  
Jacqueline Rodrigue

**Collaborations**  
Jacques Guay  
Michel Tremblay  
Clément Trudel  
Pierre Vadeboncoeur

**Conception  
graphique**  
Jean Gladu

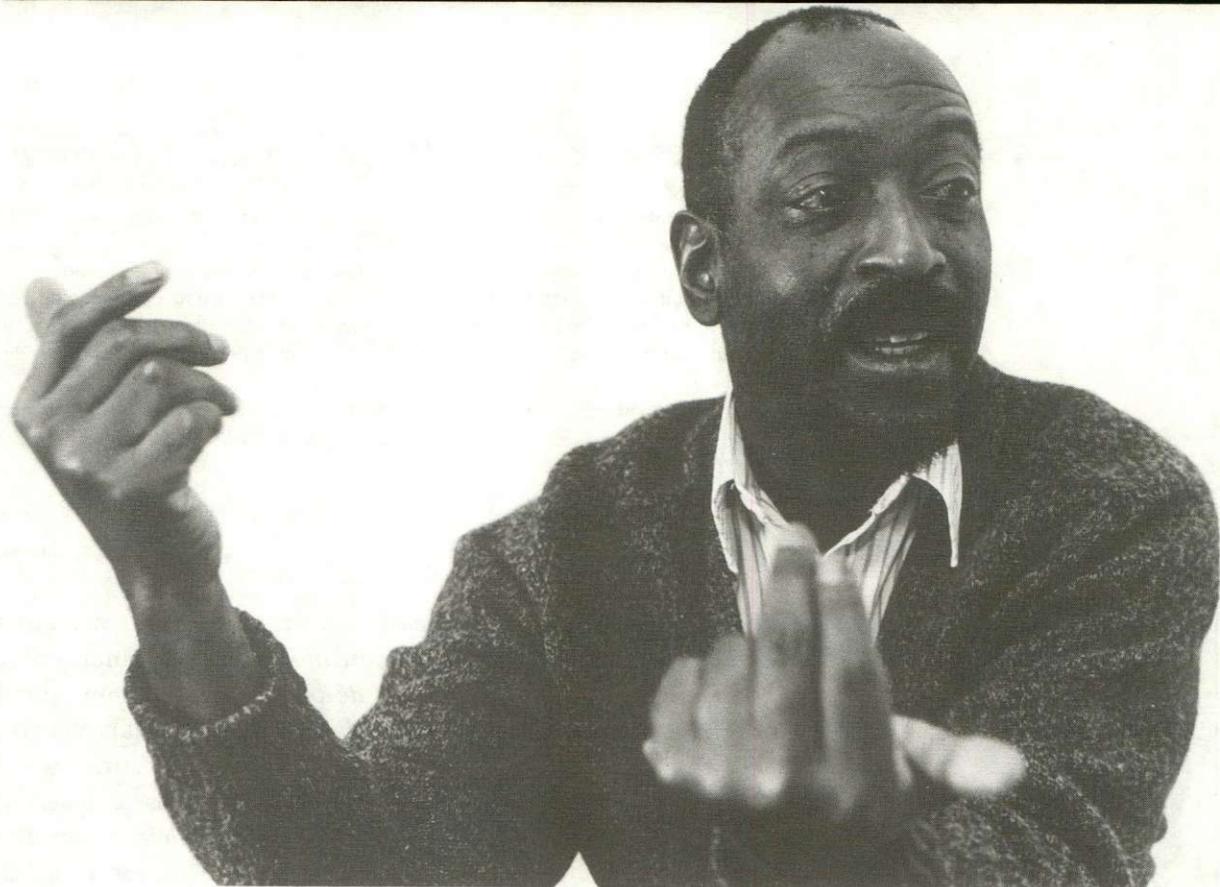
**Mise en page  
électronique**  
Jean Gladu  
Sophie Marcoux  
Jean-Pierre Paré

**Photographe**  
Alain Chagnon  
Michel Giroux

**Caricaturiste**  
Garnotte

**Impression**  
Les travailleurs  
et travailleuses  
syndiqués CSN  
de L'Imprimerie  
L'Éclaireur  
de Beauceville

Les syndicats  
ont l'autorisation  
(et notre  
encouragement)  
de reproduire  
le contenu  
de  
**NOUVELLES CSN**  
dans  
leur journal.



# Noirs, et Québécois de souche

Par Lucie Laurin

Le 21 mars 1960, 70 personnes manifestant contre l'apartheid en Afrique du Sud étaient tuées et 180 autres blessées. Pour commémorer cet événement tragique, l'Organisation des nations unies a décrété le 21 mars journée internationale de lutte contre le racisme et la discrimination. À cette occasion, le Conseil fédéral de la CSN recevait, le 9 mars, M. Paul Fehmiu Brown, chercheur associé à l'Université Concordia et spécialiste de l'histoire des Noirs au Canada et dans les Amériques.

Il a la peau couleur d'ébène et se nomme Brown. Quand, intriguée par son nom, je lui demande où il est né, il me regarde avec un drôle de sourire et répond, dans un accent purement québécois:

*«Ma famille est établie au Québec depuis le début du siècle. Je suis descendant d'esclaves qui habitaient en Nouvelle-Écosse. Brown, c'était le nom de leur maître.»*

**M**anifestement, il est habitué de répondre à cette question, et de voir la surprise et la confusion se dessiner sur le visage de ses interlocuteurs. Mais, loin de s'en irriter, il voit là une excellente occasion d'aborder un sujet qui lui tient à coeur.

Ce faisant, Paul Fehmiu Brown ne cherche pas à culpabiliser les Blancs

— «Ça donnerait quoi de vous tenir responsables de ce qu'ont fait vos ancêtres?», dit-il — ou à mener une croisade de réparation des torts jadis causés aux siens. C'est plutôt un rapprochement qu'il recherche. Or pour se rapprocher, il faut se connaître, se faire connaître...

Certaines informations, cependant, ont plus

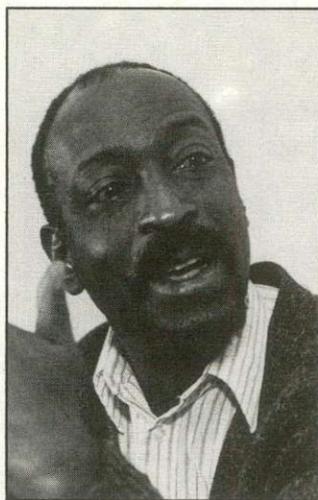
de mal à circuler que d'autres. Manque d'intérêt, ou culpabilité? Ayant écrit l'histoire des Noirs au Québec sous le titre *Ces Canadiens oubliés* (3 tomes), Paul Fehmiu Brown a longtemps cherché en vain un éditeur: «Aucun ne voulait de mon manuscrit, raconte-t-il. J'ai dû fonder ma propre maison d'édition, en 1981: Aqua- ➔

**L**a déserté, un domestiqué nommé *Chretien Miller*, qui étoit engagé, un Allemand, Tailleur de profession, de la taille de 5 pieds 9 à 10 pouces; a les cheveux noirs de moyenne longueur, parle passablement l'Anglois: il étoit autrefois au service de Mr. Sciffert, officier au détachement du Capitaine De Schoell: il fait le petit maître ayant beaucoup d'habits, savoir, un couleur maron avec des boutons d'or, un autre brun doublé en bleu céleste avec des boutons en argent, un surtout brun, et quantité de vestes et culottes. Quiconque arrêtera ledit déserteur, en sorte que le souffigné puisse s'assurer de la personne recevra CINQ GUINEES pour récompense, et sera remboursé de toutes les dépenses raisonnables. Tous maîtres de vaisseaux et officiers de l'armée sont averti, de ne le point retirer ou lui donner azile ni de l'assister dans la fuite sous peine d'être poursuivis suivant la loi.

NOTE. En cas qu'il soit arrêté à Québec, il en faut informer Mr. Laing, Marchand, ou le souffigné à Montréal.  
JEAN MITTLEBERGER.

Montréal, le 4 juillet, 1782

(La Gazette de Québec, 25 juillet 1782)



«Les esclaves étaient amenés par bateau comme un troupeau de bêtes; ils n'avaient pas de nom, pas d'identité...»

*rius. Mais ensuite, ce sont les libraires qui m'ont boudé. Si bien que ça aura pris douze ans avant que l'on ne commence à parler de mon livre!»*

#### Ici comme ailleurs

Nos ancêtres les Français n'étaient pas différents des autres Européens qui, depuis au moins 1444, faisaient la traite des Noirs d'Afrique qu'ils nommaient "bois d'ébène". Dès 1688, le gouverneur de Nouvelle-France réclamait à Louis XIV des "cargaisons de nègres" pour la culture des terres, le défrichement, la construction de maisons, car la main-d'oeuvre, écrivait-il, était trop coûteuse. L'autorisation royale d'avoir des "nègres" fut accordée en 1689, mais aucun navire négrier ne fut envoyé. Les esclaves noirs furent amenés petit à petit et achetés par des communautés religieuses, des membres du clergé, des officiers, des marchands et de simples habitants.

Durant 125 ans, les Français, puis les Anglais après la conquête, furent également esclavagistes, à la différence que les Français eurent davantage d'esclaves autochtones et les Anglais davantage de noirs, pour un total de plus de 3,600.

*«Les esclaves étaient amenés par bateau comme un troupeau de bêtes; ils n'avaient pas de nom, pas d'identité. Impossible de savoir, par exemple, de quel pays d'Afrique venaient mes ancêtres, explique Paul Brown. Ce que je sais, par contre, parce qu'il existe des contrats de vente, c'est que le premier maître de mes ancêtres était un dénommé Comeau, un Acadien, qui a vendu son esclave à un dénommé Brown.»*

#### Les esclaves, un investissement

Le roi Louis XIV avait publié, en 1685, un *Code noir* qui légalisait l'esclavage et précisait que les esclaves étaient "biens meubles" et appartenaient dûment à leur propriétaire. Mais ledit code ne s'appliquant qu'aux Antilles, les propriétaires de Nouvelle-France n'avaient aucun recours si leur esclave s'enfuyait.

L'intendant Raudot mit fin à cette situation en 1709, non sans avoir expliqué que les maîtres «se trouvaient souvent frustrés des sommes considérables»

qu'ils avaient versées; et de dénoncer ceux qui soutenaient que l'esclavage n'avait pas droit de cité et encourageaient les esclaves à désertier. «Faisons défense aux dits Panis (esclaves autochtones) et nègres de quitter leurs maîtres, et à qui que ce soit de les débaucher sous peine de cinquante livres d'amende» disait l'ordonnance, qui fut lue à Québec, Trois-Rivières et Montréal.\*

Les esclaves qu'on destinait au marché devaient être jeunes et en bonne santé. «Étaient-ils malades sur le bateau? on les jetait aux requins! Après tout, il fallait bien protéger ses investissements!, ajoute Paul Brown avec un demi-sourire. C'est pourquoi, d'ailleurs, les esclaves étaient obligés très tôt de se reproduire...»

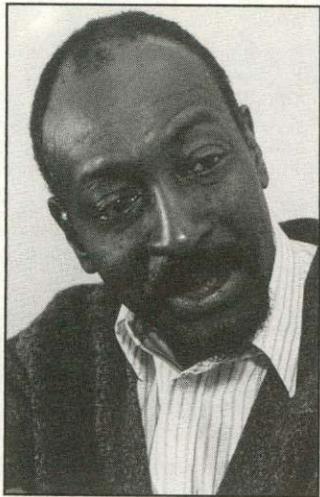
#### Des qualités négociables

La vente d'esclaves se faisait parfois au marché public, parfois par transaction privée. Les vendeurs choisissaient souvent la voie des journaux pour vanter leur "mar-

#### A VENDRE,

**U**N NÈGRE robuste, qui jouit d'une bonne santé, âgé d'environ 28 ans, est bon cuisinier, & très capable de travailler sur une terre. Il faut s'adresser chez L'IMPRIMEUR.

(La Gazette de Montréal, 9 avril 1789)



**«Tous les Noirs  
qui se sont établis  
dans la région  
de Québec  
ont adopté  
un nom  
francophone,...»**

chandise”: robuste, de bonne santé, bon cuisinier, apte à travailler la terre, parle trois langues (anglais, français, allemand), excellent domestique, paraît joli dans sa livrée, déjà éprouvé par la petite vérole et la rougeole, sait raser, coiffer; elle sait traire et fait le beurre à la perfection, sait blanchir, repasser et coudre, très habile au soin des enfants, bonne cuisinière et femme de chambre, sobriété et honnêteté éprouvées, ... etc, autant de qualités qui donnaient du prix au produit.

Si les vendeurs se faisaient forts de louer les esclaves qu'ils voulaient écouler sur le marché, le traitement qu'ils leur réservaient, par contre, n'avait rien de louable: ainsi, un propriétaire annonce-t-il plusieurs fois le même esclave, «l'indocile Joe, que le maître a dû bien des fois punir, qu'il a fait fouetter par le bourreau, qui a volé, qui s'est évadé, bref le nègre le plus intraitable...»\*

### **La liberté à apprendre**

Lorsque, en 1833, le gouvernement anglais abolit l'esclavage dans l'empire britannique, celui-ci avait déjà disparu de lui-même chez nous, la dernière vente ayant eu lieu en 1797. En 1833, il ne restait plus un seul esclave autochtone à émanciper et il semble que s'il y avait encore quelques Noirs, ils devaient constituer l'exception.

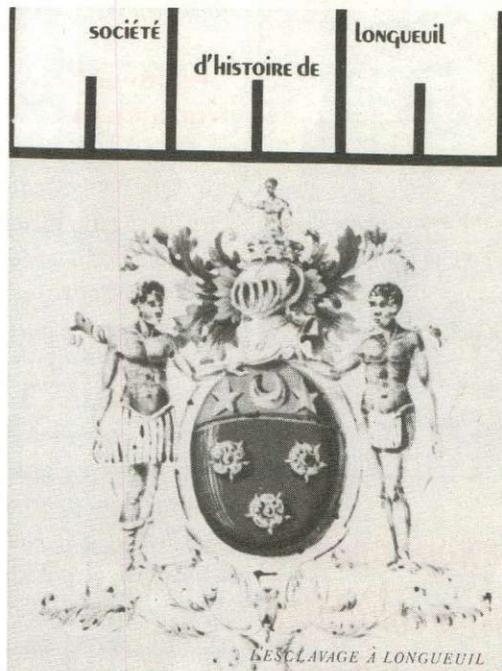
L'esclave fraîchement affranchi gardait le nom de son maître ou se choisissait un sobriquet. «Tous les Noirs qui se sont établis dans la région de Québec ont adopté un nom

francophone, explique Paul Brown. *S'ils avaient un nom anglais, ils le traduisaient en français. Ailleurs, certains ont choisi un nom anglais parce que dans le contexte économique de l'époque, il leur semblait qu'il leur serait ainsi plus facile de gagner leur vie. Comme quoi, la bataille des langues n'a pas commencé aujourd'hui!»*

Ayant choisi son iden-

### **Une vieille complicité**

«Pourtant, déclare Paul Brown avec une pointe de regret dans la voix, autrefois, Noirs et Canadiens français allaient main dans la main. Ils avaient beaucoup en commun, poursuivant un même objectif: se libérer de l'oppression. Ainsi, en 1793, les Noirs ont manifesté contre l'esclavage dans les rues de Montréal: eh bien, il y



**L'esclavage en Amérique, au 18e siècle, était à ce point répandu que les armoiries la baronnie de Longueuil en témoignaient. La ville a même cru intéressant de faire raconter le phénomène par un historien reconnu, Marcel Trudel.**

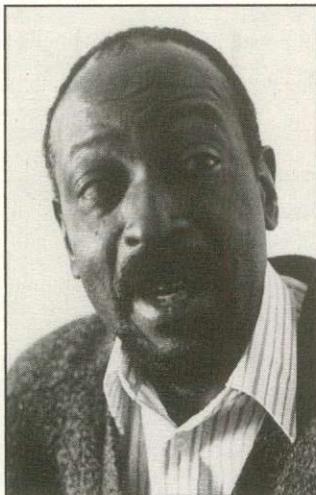
tité, le nouvel affranchi devait gagner sa vie. Certains Noirs trouvèrent de l'emploi dans ce qu'ils avaient appris étant esclaves, comme charpentiers, menuisiers, maçons. L'un d'eux ouvrit une auberge à Québec, dans le quartier Saint-Roch, l'auberge Boudreault, d'excellente réputation. Mais beaucoup d'entre eux, incapables de s'autosuffire, allèrent s'établir aux États-Unis et en moins de 50 ans, le Québec se vida presque entièrement de sa première vague de Noirs, des Noirs qui étaient francophones à 100%.

*avait des Canadiens français avec eux, qui les appuyaient!»*

De la même façon, des Noirs participèrent au soulèvement des Patriotes en 1837, poussés par le même intérêt que les Canadiens français à se débarrasser de ce gouvernement colonial corrompu.

«Après le soulèvement des Patriotes, il y a eu comme une cassure, reprend Paul Brown. Au début du 20e siècle, le gouvernement canadien a fermé ses frontières à l'im- →

\* Marcel Trudel, *L'esclavage au Canada français*, Québec, PUL, 1960



**«Si nous avons réussi à cohabiter pendant 200 ans, nous pouvons certainement continuer encore pendant deux autres siècles!»**

migration noire pour, ensuite, l'admettre au compte-gouttes, selon ses intérêts. Dans les années 1950, on manquait de professionnels: on a alors encouragé l'immigration de Noirs professionnels en provenance des Antilles françaises ou anglaises. Dans les années 1960, même politique sélective, avec des scientifiques cette fois. Et dans les années 1970, ce fut le cheap labor, fourni par Haïti.»

### **Des inventions fructueuses**

Certains Noirs présents au Québec découvrirent rapidement l'incroyable pouvoir de la solidarité et de la coopération. Plusieurs d'entre eux étaient coureurs des bois et agissaient comme intermédiaires entre les Amérindiens, desquels ils acquerraient des peaux, et les Français, qui les rachetaient. Il vint l'idée à un Noir nommé Gibbs de partir lui-même en affaires avec quelques autres Noirs. Son entreprise, la compagnie Lester and Gibbs, faisait concurrence à la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui ne l'appréciait guère.

Plus tard, vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, des Noirs trouvèrent au Canadien Pacifique des emplois qui leur permettaient de sortir de la misère. «Les seules familles noires où se trouvaient des enfants instruits étaient celles qui avaient un membre travaillant au CP, poursuit Paul Brown. Les Noirs ne tardèrent pas à occuper massivement les postes de porteurs, faisant entrer leurs frères, leurs enfants, leurs neveux, etc, à un point tel qu'avant la première guerre mondiale,



**«Les seules familles noires où se trouvaient des enfants instruits étaient celles qui avaient un membre travaillant au CP.»**

il restait 12 porteurs blancs sur 200, une majorité qui leur conférait un précieux rapport de force. Les conditions de travail n'étaient pas des plus aisées, et ils en vinrent rapidement à la conclusion qu'ils auraient de meilleures chances de les améliorer en se donnant un syndicat, qui fut l'un des premiers de notre histoire!»

### **L'histoire occultée**

Les Noirs étaient là. Ils ont participé à l'édification de ce pays. Ils ont défriché, construit des maisons. Ils se sont mêlés aux Blancs et aux autochtones, ont fait des enfants. Ils se sont battus pour préserver l'intégrité du territoire — ils étaient un bataillon de 5,000 lors de la guerre de 1810-12 contre les États-Unis. Ils ont revendiqué la liberté aux

côtés des Canadiens français, inventé des moyens de se regrouper pour améliorer ses conditions de vie.

Et pourtant. L'histoire a tout oublié. La servitude des Noirs. Leur présence même. Comme s'ils n'avaient jamais vécu ici...

Alors, Paul Brown raconte. Inlassablement. «Comme historien, je veux faire connaître notre passé, faire reconnaître notre participation au développement de ce pays, dit-il. Mais le présent et l'avenir m'intéressent aussi. Comment bâtir ensemble un pays, comment évoluer ensemble si on s'ignore?»

Optimiste invétéré, Paul Brown est confiant que le rapprochement aura lieu: «Si nous avons réussi à cohabiter pendant 200 ans, nous pouvons certainement continuer encore pendant deux autres siècles!»

# À vendre: vie privée!

Par Lucie Laurin

**L**es régimes totalitaires ont toujours fait grand usage de la surveillance et de la délation allant, dans les pires des cas, jusqu'à la dénonciation des parents par leurs enfants et de l'épouse par l'époux. Comment les citoyens pouvaient-ils résister à l'asphyxie quand leurs gestes les plus privés, leurs paroles les plus intimes étaient susceptibles d'être retenus contre eux? Comment pouvaient-ils encore penser, rêver, bref, cultiver cet espace intérieur sans lequel un être humain n'en est pas un?

Notre situation de privilégiés nous porte à oublier combien est fragile la démocratie, combien il est facile de franchir des frontières que personne ne garde. «Il n'existe pas ici de culture

*«Ça ne me dérange pas, je n'ai rien à me reprocher!»*  
**Ainsi parlaient la majorité des citoyens d'ici. Pendant ce temps, des entreprises cueillaient sur eux avec, souvent, leur plein consentement, les informations les plus diverses et les plus privées. Et les revendaient. À des institutions, à des entreprises, à des particuliers, trop heureux de l'occasion offerte. Des renseignements qui, parfois, auraient semblé parfaitement insignifiants à l'œil non averti.**

*de protection de la vie privée, déclare Anne Pineau, avocate au Service juridique de la CSN. Trop souvent, malgré leur inquiétude, les gens n'osent pas refuser de communiquer un*

*renseignement personnel à un inconnu, même s'ils ne savent pas ce qu'il en fera.»*

Tout libre qu'il soit, notre pays n'est pas exempt de cas de violation de vies privées. A-t-on déjà oublié les incroyables révélations des commissions Keable et Macdonald sur les agissements de la police secrète? Les micros dissimulés dans les murs? L'écoute électronique illégale? Le recours aux informateurs? La majorité des personnes ainsi filées et surveillées n'avaient pourtant rien d'autre à se reprocher que leur militantisme, souvent syndical d'ailleurs...

## Plus rien n'est privé

Aujourd'hui, la vente du renseignement personnel est devenue industrie florissante. En l'absence de

législation contraignante et avec l'avènement des nouvelles technologies, les entreprises qui en font commerce ont proliféré comme des champignons et repoussé les frontières de ce qui appartenait jusque-là au domaine du privé. Équifax Canada détient des dossiers de crédit sur quelque 15 millions de Canadiens (donc toute la population adulte) et répond à 11,000 demandes par jour provenant d'institutions financières et de commerçants. The Medical Information Bureau, établi à Toronto, possède des dossiers médicaux sur des Canadiens de tout le pays, qu'il transmet aux compagnies d'assurances qui en font la demande. Le Centre interprofessionnel du Québec contient les dossiers des clients de ses 250,000 membres répartis dans quelque 41 professions.

Et l'État québécois donne l'exemple en mettant gratuitement à la disposition du public un numéro de téléphone permettant de savoir si quelqu'un possède un casier judiciaire; plus encore, en cas de réponse positive, on offre au requérant de lui envoyer par fax le contenu dudit casier! Peut-on rêver meilleur service?

## Toute information est vendable!

Pour que des données



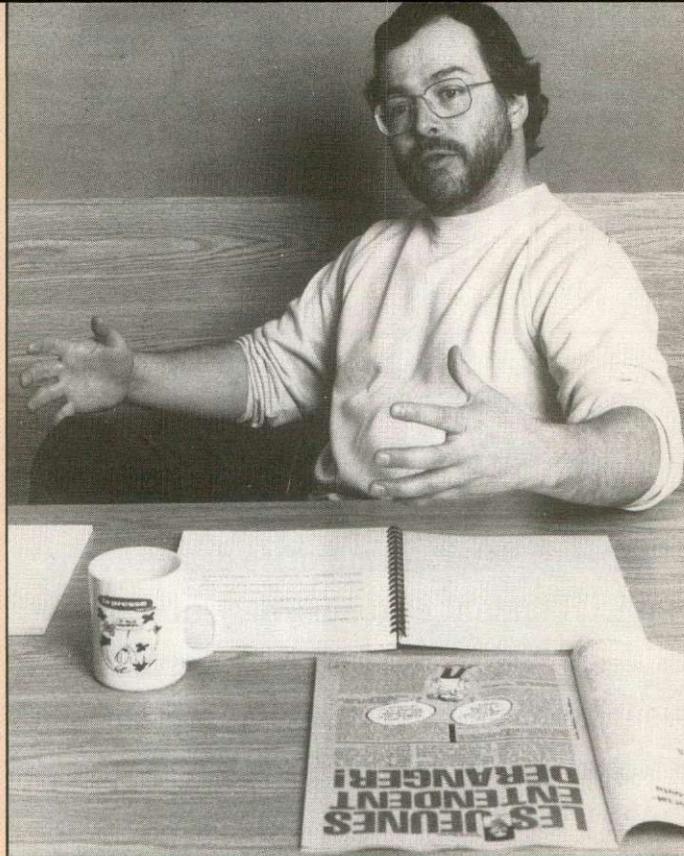
Anne Pineau

personnelles soient considérées marchandables, point n'est besoin d'avoir quelque chose à se reprocher. Mener une vie normale, sortir, dépenser, c'est, déjà, fournir une mine d'informations. La liste d'achats effectués par carte de crédit, par exemple, permet à quiconque y a accès de connaître les restaurants, les centres de magasinage, les hôtels fréquentés par le détenteur, ses sorties culturelles, bref ses habitudes de consommation et de vie. «Il y a là de quoi tracer son profil de consommateur, un profil d'une grande valeur monétaire pour des vendeurs de tout acabit, comme

Henri Goulet, de la Fédération des ACEF. On ne sait pas ce qu'il advient de ces précieuses données et, de toutes façons, rien ne nous protège des abus qui pourraient être commis; mais il serait étonnant que personne n'ait encore songé à en faire le trafic!»

Des réseaux de marketing surgissent de beaucoup moins. «Vous ajoutez votre numéro de téléphone à votre signature en payant avec votre carte de crédit — une information superflue, soit dit en passant —, et vous venez de donner au vendeur la possibilité de dresser une liste de clients qu'il pourra revendre à ceux qui s'intéressent au genre de consommateur que vous êtes, reprend Henri Goulet. Des offres d'achat vous parviendront ensuite par le courrier ou par téléphone sans que vous ne sachiez par quel hasard l'on vous a ainsi élu...»

Le marchandage d'information ne connaît pas de



Henri Goulet

limite. Vous êtes enceinte et vous vous inscrivez à des cours prénatals? Après l'accouchement, ô surprise, vous risquez de vous trouver inondée d'appels téléphoniques: «Bonjour madame Tremblay! Félicitations pour votre beau bébé!» Et de vous offrir qui des vêtements de nouveau-né, qui des meubles de bébé, qui une assurance-vie. Quelqu'un aura simplement vendu la liste d'inscriptions aux cours prénatals...

#### **Le no d'assurance sociale: top secret!**

Cependant, l'information majeure, la clé passe-partout de toutes les données personnelles reste le numéro d'assurance sociale. «Un journaliste (Michel Venne, du Devoir) a voulu

tenter de connaître les limites à la circulation des informations personnelles, raconte Henri Goulet. Eh bien, il les cherche encore, ces limites! À l'aide du numéro d'assurance sociale d'un citoyen, il a pu, en deux jours, par une tournée de fonctionnaires complaisants au sein de différents ministères, dresser son portrait complet: aide sociale, assurance-chômage, prêts étudiants, assurance-automobile; seul lui manquait le dossier médical. Pas étonnant que des agences de location de vidéos exigent cette précieuse information, qu'elles revendent aussitôt. En peu de temps, des spécialistes du marketing de la vie privée auront dressé le portrait du détenteur: situation financière, sociale et maritale, ... sans oublier le

genre de film qu'il préfère! Le numéro d'assurance sociale ne devrait jamais être divulgué, sauf à l'employeur.»

Tout de même, petite note réjouissante — elles sont tellement rares: la loi 120 sur la Réforme de la santé et des services sociaux contient une disposition visant à protéger les informations auxquelles la carte soleil donne accès: on peut y lire, en effet, que la carte d'assurance-maladie ne peut être exigée qu'à des fins de services de santé. Une information qui gagnerait à être diffusée!

#### **Les employeurs limiers**

Parmi les acheteurs d'informations personnelles, les employeurs figurent certainement en bonne place. Après tout, on ne va quand même pas embaucher n'importe qui! Ainsi, beaucoup d'employeurs seront grandement intéressés de savoir si un candidat à l'embauche possède un casier judiciaire, s'il est homosexuel, s'il a des problèmes financiers, s'il est en bonne santé physique et mentale, etc. Si l'on ajoute à cela l'évaluation psychologique du candidat, qui leur permet d'écarter les «fortes têtes», on peut conclure qu'il est possible de faire le tour de quelqu'un et que certains employeurs ne s'en privent sûrement pas!

La CSN a suivi de près les travaux de la commission parlementaire sur le projet de loi 68 portant sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, en février 1993. Elle y défendait

**Convention collective de travail du Syndicat des travailleurs et des travailleuses des Épiceries Unis Métro-Richelieu (CSN), art. 26.03:**

**«La surveillance électronique est utilisée aux fins de la surveillance des biens et de la propriété de l'Employeur et non des personnes. Elle ne peut donc pas être utilisée pour des fins de mesures disciplinaires.»**

principalement les intérêts des travailleurs face aux violations de leur vie privée dont les employeurs peuvent se rendre coupables.

«Le projet de loi était faible et plein de trous, mais il avait à tout le moins le mérite de prévoir que la communication de renseignements personnels ne peut se faire sans le consentement de la personne concernée, commente Anne Pineau. D'ailleurs, tout indique que le ministre Lawrence Cannon entend persister dans cette voie. Cependant, le projet de loi contenait un nombre effarant d'exceptions, qui revenaient souvent à annuler l'article de loi!»

### Des recours à inventer

Au travail comme ailleurs, nous nous sommes laissés dépasser par la prolifération de l'industrie du renseignement personnel. Les recours sont quasi inexistantes. «Certains syndicats ont fait inclure des mesures de protection dans leur convention collective, poursuit Anne Pineau. Mais c'est extrêmement rare. En outre, un bon nombre d'abus se commettent à l'embauche, alors que le candidat ne bénéficie pas de la protection d'un syndicat. Quant aux non syndiqués, ils n'ont même pas accès à la protection la plus élémentaire!»

Lors de sa comparution devant la commission, la CSN a demandé que certains articles du projet de loi soient précisés. Ainsi l'article 5, qui prévoit que les renseignements doivent être

recueillis par des moyens licites. «Nous avons demandé que la loi déclare certains moyens illicites et les interdise nommément, ou les encadre fortement; ce sont la prise d'empreintes digitales, la surveillance électronique, le polygraphe, l'hypnose, la fouille, les tests de dépistage, la filature et les examens médicaux», reprend Anne Pineau.

### Des abus en grand nombre

Certains employeurs fédéraux, tels le ministère des Postes et les aéroports, prélèvent automatiquement les empreintes digitales des candidats à l'embauche. Il y a fort à parier que ces informations on ne peut plus personnelles ne sont pas détruites lorsque le poste ne leur est pas oc-

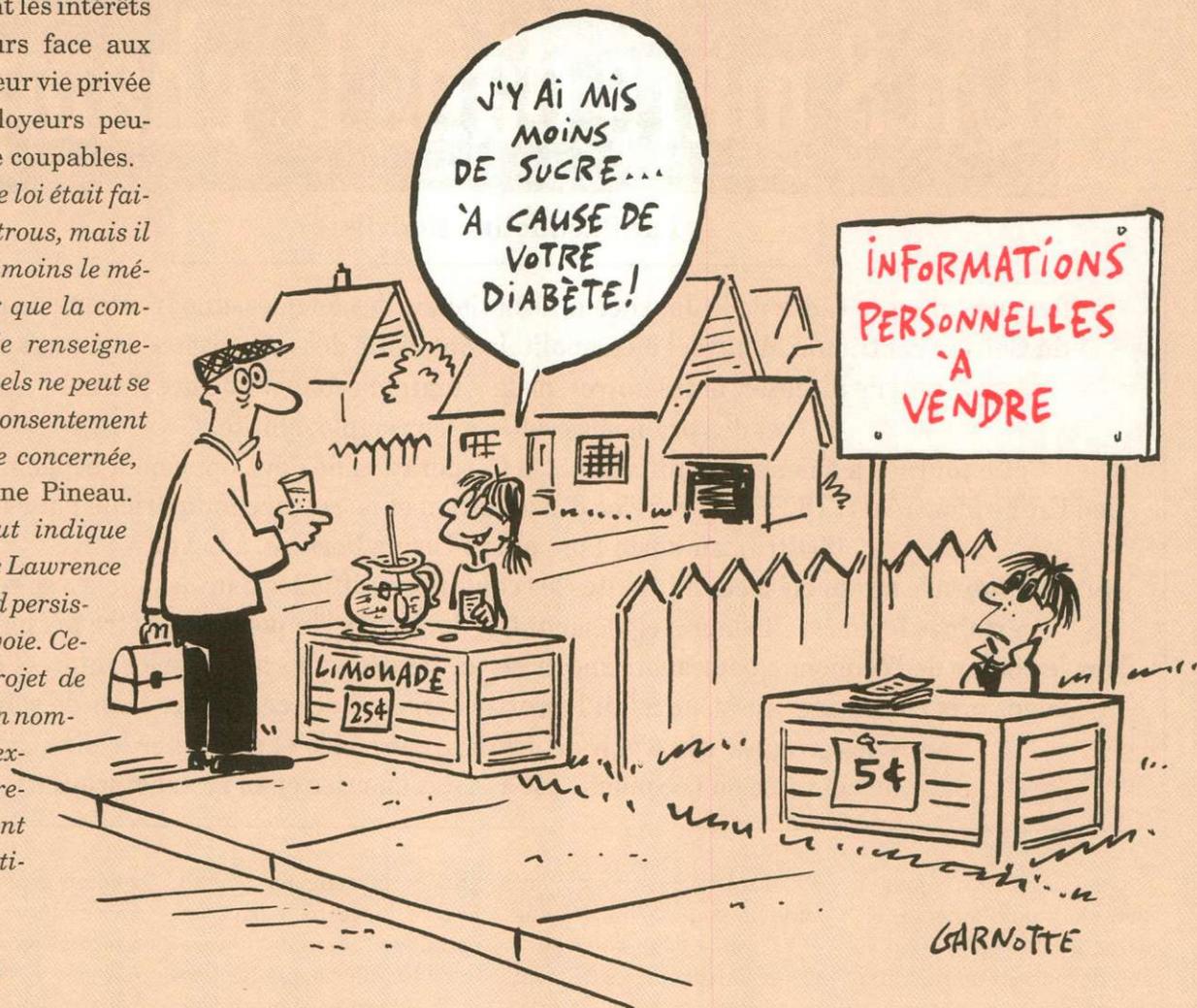
troyé.

Les tests de dépistage de drogues en milieu de travail sont de plus en plus répandus aux États-Unis — où les employeurs recourent fréquemment à des tests d'une qualité douteuse et peu fiables — et commencent à faire leur apparition au Canada. «Dans la plupart des cas, ces tests n'ont aucun rapport avec le travail, sauf peut-être lorsque la sécurité du public est en jeu, par exemple dans le cas des pilotes d'avion, commente Anne Pineau. Pourquoi, autrement, imposer ce test, qui constitue carrément une invasion dans la vie privée, en ce qu'il révèle ce que la personne a consommé en dehors des lieux de travail? Pour évaluer la productivité des employés? Notre société serait tombée bien

bas si elle acceptait cela! De plus, une fois l'échantillon prélevé, rien ne nous assure que l'employeur ne demandera pas un test de détection du SIDA, à l'insu de l'employé!»

En ce qui concerne la fouille à la sortie de l'usine et la filature des employés en accident de travail, la jurisprudence a été jusqu'à présent permissive, les arbitres ayant tendance à accepter en preuve les vidéos tournés par des détectives à la solde de l'employeur.

Face au marchandage effréné de notre identité et de notre intimité, nos moyens sont fort limités. Il nous reste, en fait, nos convictions personnelles, notre solidarité syndicale, et... tout un pays à convaincre que la vie privée n'a pas de prix.



GARNOTTE

# Un 8 mars dans le champ

Par Jacqueline Rodrigue

Cette année, dans le cadre de la Journée internationale des femmes, une trentaine de militantes du Conseil central du Montréal métropolitain ont visité des organismes communautaires afin de discuter, entre autres, de la situation économique des femmes et des problèmes reliés à leur employabilité.

Cette tournée a amené ces militantes à la Corporation de développement économique de l'Est de Montréal (CDEST), au Service d'orientation et de relance industrielle pour les femmes (SORIF), au Resto-Pop, puis à l'usine Perkins, à Laval.

Si cette tournée a rappelé à ces militantes les conditions difficiles dans lesquelles se retrouvent certaines femmes, elle leur a également fait découvrir l'importance d'être présentes dans le champ de l'économie pour avoir une prise sur les décisions afin que les intérêts des femmes soient pris en compte. Aussi, on a fait ressortir l'urgence de recréer des liens de solidarité entre les groupes afin d'agir de manière concertée et empêcher le pire, dans un contexte où l'économie est à la fois en crise et en restructuration.

**L**a CDEST a vu le jour en 1986 alors qu'à force de bagarres, des groupes réunis en table de concertation ont finalement réussi à obtenir le financement nécessaire des divers paliers de gouvernement pour mettre sur pied la Corporation de développement économique. Depuis, cinq autres corporations ont vu le jour dans la région métropolitaine. Dans l'Est de Montréal, il va sans dire que le besoin de se préoccuper de développement se faisait pressant: des milliers de personnes y sont sans emplois. Cette région a connu fermetures d'usines sur fermetures. Soixante-dix pour cent de cette population n'a pas terminé son secondaire V. La clientèle touchée par la CDEST est composée à part égale d'hommes et de femmes.

La CDEST intervient soit pour maintenir des emplois, soit pour en créer. Elle fait le lien entre les employeurs et les personnes en recherche d'emploi. Elle met également sur pied des cours de formation. L'an dernier, 1,200 personnes ont eu accès aux services de la CDEST. Par exem-

ple: des 15 personnes qui ont suivi le cours d'infographie qu'elle offre, 13 se sont trouvés un emploi depuis. La CSN est membre du conseil d'administration de la CDEST.

Les échanges entre les militantes ont permis, entre autres, de constater que bien qu'à la CDEST on soit fiers des résultats obtenus à ce jour, on n'en demeure pas moins conscients des difficultés créées par la situation actuelle. *«Malgré les sommes investies, \$476 millions à ce jour, en 1986, il y avait 36,000 chômeurs et en 1992, on en dénombrait 42,000. Nos efforts de relance se sont faits dans un contexte économique toujours de plus en plus difficile. Cela pose la question de l'emploi. Il n'y a pas d'emploi et il nous faudra envisager plus sérieusement que jamais l'idée de partager l'emploi, partager la richesse. Nous devons discuter des solutions»*, d'affirmer Danièle Aveline, directrice de la CDEST.

Le SORIF existe depuis 16 ans. Il offre des services exclusivement aux femmes cheffes de famille monoparentale qui désirent réinté-

grer le marché du travail. Encore là, les échanges ont permis aux militantes de constater les efforts que les femmes sont prêtes à fournir pour retourner sur le marché du travail, mais que tout projet professionnel doit s'inscrire dans un projet qui se développe harmonieusement avec leur vie de famille. Entre autres conditions, il faut pour cela que le salaire qu'elles obtiendront soit supérieur au chèque de bien-être social qu'elles reçoivent, car elles ont des familles à élever et elles sont seules pour le faire. Or, les emplois offerts aux femmes sont souvent sous-payés et précaires. *«Aussi, les femmes sont prêtes à investir des énergies pour pouvoir retourner sur le marché du travail, à condition qu'on leur garantisse de l'emploi et non des stages perpétuels qui leur donnent à peine plus que le BS»*, d'expliquer Francine Jeannotte, directrice du SORIF. *Pour empêcher des abus, les syndicats devraient protester contre le travail gratuit et non protégé. Dans les années 80, nous pouvions leur trouver des*

*emplois à temps plein, assez bien rémunérés et protégés. La situation économique actuelle fait que ce n'est plus vrai»*, poursuit-elle.

Ces échanges ont permis aux femmes de constater également les embûches particulières que doivent affronter les femmes cheffes de famille monoparentale. Par exemple, qu'il est plus difficile pour ces femmes de retourner sur le marché du travail, car elles subissent encore plus de discrimination. De plus, ces femmes se retrouvent socialement isolées. Leur problème est reporté sur leur propre compte. Pourtant, la situation dans laquelle elles se retrouvent est, comme le souligne madame Jeannotte, le fruit d'une société. *«La monoparentalité est au coeur de bien d'autres problèmes sociaux. Peu d'employeurs osent les embaucher. Ils croient qu'elles seront trop souvent absentes de leur travail à cause de leurs enfants. C'est faux, quand elles retournent sur le marché du travail, elles savent s'organiser»*, affirme Francine Jeannotte.

## Ne jamais s'asseoir sur nos acquis



**C**olette Mance, du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Maison Jean-Lapointe, à Montréal, et qui était de la tournée, est stupéfaite de la situation. «Je suis frappée de voir à quel point il y a peu d'emplois et que c'est vrai que le gouvernement ne parle pas de création d'emplois. On entend parler de formation, mais pas de création d'emplois. Quand on se questionne sur l'emploi des femmes, notamment pour celles qui sont cheffes de famille monoparentale, on se demande comment elles font pour s'en sortir. Je constate que plusieurs femmes contactent ces groupes organisés qui les aident, mais où sont les autres?», se demande Colette Mance.

«Cette tournée m'aidera également dans mon travail. Chez nous, à la Maison Jean-Lapointe, nous accueillons en désintoxication plusieurs de ces femmes qui sont sans

emploi. Aujourd'hui, j'aurai appris qu'il y a des groupes auxquels je peux les référer pour les aider à se trouver de l'emploi. Ainsi, elles pourront entreprendre d'autres démarches une fois qu'elles auront complété celle entreprise chez nous. J'ai le sentiment que ces groupes aident effectivement les femmes à se redonner, un peu comme on le fait à la Maison Jean-Lapointe, une discipline de vie. Les femmes sont courageuses et elles ont toujours montré une grande capacité d'adaptation. J'ai confiance en elles, en leur force. Une telle tournée me rappelle la solidarité qui existe entre les gens en difficulté. Nous, dans notre confort, on a peur de perdre ce que l'on a. Je réalise qu'on ne doit jamais s'asseoir sur nos acquis. Il n'y a rien d'acquis, il faut toujours être vigilant. Je réalise également qu'il nous faut établir plus de communication entre les groupes. Il y a longtemps que je voulais participer à un 8 mars et voir autre chose que ce qui se passe dans mon milieu», conclut-elle.

## Élargir le consensus



**P**our Lise Gratton, infirmière à l'Hôpital Sainte-Justine, la tournée lui aura notamment permis de constater les limites des politiques économiques du gouvernement du Québec, qui se replie presque exclusivement au niveau local et régional pour la création d'emplois, sans développer de politique globale. «C'est comme si le gouvernement disait aux régions: vous n'arrivez pas à créer de l'emploi parce que vous manquez de créativité; alors que nous sommes affectés par la mondialisation et la restructuration de l'économie. Donc, les régions qui ne parviendront pas à s'en sortir seront laissées à elles-mêmes. Comme s'il s'agissait uniquement de vouloir pour pouvoir. C'est la même chose pour les femmes cheffes de famille monoparentale qui sont sur le BS», explique-t-elle.

«Je garde tout de même confiance et espoir. Si les femmes se préoccupent davantage d'économie et que nous élargissons le consensus entre tous les groupes, je crois qu'il y aura des changements profitables pour l'ensemble de la population.»

Lors de la tournée, les participantes sont allées dîner au Resto-Pop. À cette occasion, Jacynthe Ouellette, du Resto-Pop, expliquait la mise sur pied de ce restaurant populaire par des femmes qui vivaient auparavant du bien-être social. Aujourd'hui, le Resto-Pop emploie 15 personnes tandis que plus de 80 autres y travaillent en participant également à des programmes d'employabilité mis sur pied par les mesures du bien-être social. Le Resto-Pop prépare des centaines de repas par semaine pour les gens défavorisés du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Il prépare également déjeuners et dîners pour les enfants des écoles primaires du quartier.



# Toujours le monde

En lisant les journaux, en écoutant les ministres, il est facile de finir par croire que ce sont des abstractions. Des statistiques. Des charges pour le budget. Des dépenses plus ou moins compressibles.

On oublie trop souvent que le secteur public et parapublic, c'est du monde — du monde ordinaire, comme on le disait en 1972. Du monde qui soigne, du monde qui fait l'entretien des bâtisses, du monde qui écoute, du monde qui enseigne, du monde qui répond au téléphone, du monde qui répare les machines, du monde qui prépare des repas, du monde qui tape sur les ordinateurs, du monde qui fait des analyses.

C'est 325,000 hommes et femmes du Québec, dont le tiers se retrouvent dans des syndicats affiliés à la CSN. Ça peut être un frère ou une sœur, ou un voisin, ou une belle-sœur.

Ce sont ces hommes et ces femmes que la CSN a voulu mettre en vedette dans une série de 24 affiches qui sont actuellement distribuées dans tous les syndicats, de tous les secteurs d'activités. Toutes ces personnes campent vraiment le rôle qu'elles assument dans la vie de tous les jours. De là sans doute l'authenticité qui se dégage de chacune des affiches.

Voici donc des affiches qui s'inscrivent fièrement dans la grande tradition syndicale et ouvrière. Plus que jamais, l'occasion se prête au slogan: On s'affiche!

Michel Rioux



**Moi, mon matelot me garantit un transport rapide et sécuritaire entre Québec et Lévis. Sur son bateau, on est accueilli en ami. Ça fait plaisir aux gens de le connaître quotidiennement, matin et soir. Et puis, ça veut dire faire travailler 2500 autres personnes qui les aident à construire un chantier maritime de qualité.**

SECTEUR PUBLIC CSN

**Moi, mon professeur d'économie m'a ouvert les yeux sur la société québécoise. C'est important de savoir. Il sera difficile de trouver un bon emploi demain si on n'a pas de diplôme. C'est ça qui va me permettre de réaliser mon rêve: devenir ingénieur, être proche de la terre, aider les gens.**

SECTEUR PUBLIC CSN

**Moi, mon infirmière auxiliaire a été la première personne à me dire bonjour après mes opérations. La veille, on m'avait bien expliqué comment ça allait se passer, tout le personnel engagé a été accueillant avec moi. On a vraiment apprécié être reçus au Grand-Québec Hospitalier.**

SECTEUR PUBLIC CSN

**Moi, ma mère est secrétaire dans une école primaire. Elle aime travailler avec le monde. Quand elle fait quelque chose, c'est toujours avec cœur. Si un enfant a un problème, elle essaie de voir qu'il peut aller bien. Une fois, je me demandais ce que les élèves feraient si elle n'était plus là.**

SECTEUR PUBLIC CSN

**Moi, ma technicienne de laboratoire, c'est mon amie. Maman dit qu'elle fait des analyses sur le sang que je reçois chaque mois. Elle dit aussi, me rassurant, que c'est une question de survie. Son travail à Sainte-Justine, c'est super important pour les enfants comme moi.**

SECTEUR PUBLIC CSN

# Une victoire importante pour les femmes

Par Maroussia Kishka



Claudette Carbonneau

Quelle nouvelle, entre Noël et le Jour de l'An, a fait la manchette de *The Gazette*, a reçu un écho dans le *Miami Herald* et a été entendue sur les ondes de la télévision en Floride? Quel sujet a trouvé grâce (!) devant un juge de la Cour supérieure, qui a répondu favorablement à une requête en mandamus déposée par la CSN? La Commission des droits de la personne, puisque c'est de cela qu'il s'agit, devra reprendre, avant la mi-avril, l'enquête sur les plaintes de discrimination salariale déposées par des syndiquées du secteur public. La Cour a statué que la commission ne peut se soustraire à son obligation d'enquêter sous prétexte qu'elle n'aurait pas les fonds suffisants. «C'est une victoire importante pour les femmes», de dire la vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.

**D**evant la Cour supérieure, la commission n'a pas mis en cause le bien fondé de cette enquête entreprise il y a maintenant plus de cinq ans et suspendue pour la seconde fois en novembre dernier. Pour expliquer le bien fondé de sa décision de suspendre les travaux, la commission avait plaidé son incapacité de procéder en alléguant que le Conseil du Trésor ne lui verse pas les ressources financières additionnelles nécessaires. S'appuyant sur la Charte des droits et libertés, le juge Louis Tannenbaum n'a pas retenu cette excuse, comme le demandait la CSN. Dans sa preuve devant le tribunal, la CSN avait soutenu que le manque de ressources financières ne peut être invoqué comme un motif valable. Selon la Charte, la commission ne peut interrompre une enquête que si celle-ci s'avère futile, dilatoire ou encore

si elle manque de preuves ou si un règlement intervient.

La vice-présidente de la CSN considère qu'à la suite de ce jugement, la commission devra s'activer pour aller chercher les budgets nécessaires, ou encore puiser dans son budget régulier, puisqu'elle a l'obligation légale de mener à terme cette enquête. «Devant le refus constant du Conseil du

*Trésor de reconnaître l'existence d'un problème de discrimination salariale à l'égard des femmes dans le secteur public, il est essentiel qu'un organisme indépendant, comme la Commission des droits de la personne, puisse mener une enquête impartiale», précise-t-elle.*

Une soixantaine de syndiqués, surtout des femmes qui travaillent dans le réseau de la santé, des

services sociaux et de l'éducation, s'étaient déplacés, le 10 mars, pour tenir une vigile devant le Palais de justice de Montréal, peu avant que la Cour supérieure ne rende son jugement. Depuis 1987, plus de 900 syndiquées du secteur public CSN ont déposé des plaintes en vertu, notamment, des articles 10 et 19 de la Charte des droits et libertés. Le premier interdit la discrimination sur la base du sexe; le second rappelle l'obligation de tout employeur d'accorder, sans discrimination, un salaire égal aux membres de son personnel qui accomplissent un travail équivalent.

La CSN évalue que cette forme de discrimination permet au gouvernement d'économiser quelque 285 millions de dollars annuellement. Plus de 100,000 syndiquées du secteur public sont touchées par cette enquête de la Commission des droits de la personne.



Une soixantaine de personnes s'étaient déplacées au Palais de justice pour entendre le prononcé du jugement. Elles sont reparties soulagées.

FORUM

**Le défi des journalistes indépendants: se faire reconnaître!**

Samedi 20 mars 1993  
9h00  
Hôtel des Gouverneurs  
Place Dupuis  
1415, rue St-Hubert,  
Montréal  
(Métro Berri-UQAM)

ENTRÉE LIBRE

COLLABORATEURS DEMANDÉS

Association des Journalistes Indépendants de Québec

Il devient de plus en plus difficile pour un journaliste indépendant («pigiste») de pratiquer ce métier et d'en faire son gagne-pain. La valeur du travail journalistique, sur le lucratif marché des communications, s'amenuise constamment depuis plusieurs années.

L'Association des journalistes indépendants du Québec, un regroupement affilié à la Fédération nationale des communications de la CSN, tient un colloque, ce 20 mars, où l'on tentera de circonscrire cette problématique. Les participants seront appelés à faire part de leur expérience, de leurs difficultés et de leurs inquiétudes, ainsi que des solutions qu'ils envisagent dans le contexte économique actuel.

Tous sont invités; il n'y a pas de frais d'inscription. Ça se passe le samedi 20 mars, à compter de 9 heures, à l'hôtel des Gouverneurs (Place Dupuis), 1415 rue Saint-Hubert (métro Berri-UQAM).  
J.-P. P.

## STCUM Violée, la convention

**P**an! Dans l'oeil! C'est la meilleure manière de décrire le sens de la sentence arbitrale rendue par M. Rodrigue Blouin et donnant droit au grief déposé par l'un des 93 travailleurs mis à pied par la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal.

On se souviendra qu'il y a 16 mois, la STCUM procédait à 93 mises à pied d'em-

ployés de l'entretien, qui refusaient de voir le surplus de leur caisse de retraite utilisé pour abaisser le déficit d'opération. Le syndicat soutenait que la convention collective n'avait pas été respectée dans le processus. Le président Gerald Larose avait même écrit, sans succès, au président de la STCUM Robert Perreault, suggérant la procédure d'arbitrage ac-

célérée. Intervenant à la demande de la CSN et du syndicat, l'ancien président de la centrale, Marcel Pepin, avait permis de trouver des solutions dans le cas de plusieurs des travailleurs mis à pied.

Mais l'audition devant l'arbitre a suivi son cours et la décision devrait faire réfléchir les beaux esprits à la tête de cette société publique.

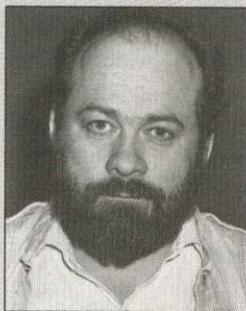
M.R.

## CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE Non à la dérèglementation

La CSN-Construction a mis en doute les allégations de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec qui a demandé au ministre du Travail, Norman Cherry, de dérèglementer l'industrie de la construction domiciliaire, en y abaissant les salaires, pour favoriser une relance de l'industrie.

Olivier Lemieux, président de la CSN-Construction, souligne que la dérèglementation pourrait difficilement avoir pour conséquence d'abaisser les coûts de construction d'une maison et ainsi favoriser les mises en chantier, comme le promet l'APCHQ. Selon lui, en vertu d'une étude menée par le service de recherche de la CSN, la part de la main-d'oeuvre dans le coût d'une maison neuve a chuté de 21,7% en 1984 à 18,34% en 1988 et se situerait en-deçà de 17%, par les temps qui courent. C'est très loin du 35% avancé par l'association patronale pour tirer ses conclusions. De plus, la dérèglementation, qui fut introduite à Vancouver à l'occasion de l'exposition universelle, n'a pratiquement pas eu d'effet sur le prix des maisons.

Luc L.



Olivier Lemieux

## RIVIÈRE-DU-LOUP Deux débrayages dans les garages

Deux unités du Syndicat des employés de garage de Rivière-du-Loup ont débrayé, le 8 mars, pour s'opposer aux tentatives patronales de scinder leur syndicat et de négocier des conventions collectives différentes. Une quinzaine de salariés, commis aux pièces, carrossiers et mécaniciens, ont posé ce geste parce que Bobby Auto veut négocier une convention autre que celle des autres garages. Les syndiqués tiennent à conserver une convention collective unique pour tous les garages de leur syndicat. Luc L.

## C'est lait

L'intention de M. Marc Maltais, le propriétaire des marchés d'alimentation régionaux Consomat, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, à l'effet de s'alimenter en lait auprès d'une entreprise de l'extérieur de cette région (Sealtest), met en péril une centaine de distributeurs laitiers et près de 300 emplois directs et indirects, dont 60 emplois syndiqués.

Le Syndicat de Nutrinor croit que les deux distributeurs de lait de la région, Laiterie La Baie et Nutrinor, peuvent suffisamment répondre à la demande régionale.

Aussi, le Conseil régional de concertation et de développement, le groupe Lactel, l'Union des producteurs agricoles (UPA), les municipalités et la CSN mènent-ils une lutte dans le but de sauver les deux entreprises régionales et les emplois qui y sont rattachés.

## Lutte à Trois-Pistoles

La CSN et sa Fédération du commerce se battent également, depuis l'automne, pour sauver l'usine de produits laitiers Lactel de Trois-Pistoles, dans le Bas-Saint-Laurent. 25 travailleuses et travailleurs oeuvrent à la production du beurre. M.C.

## MONT-TREMBLANT

# Ça avance, mais pas vite!

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Station Mont-Tremblant (CSN), dans les Laurentides, attendait toujours des réponses des porte-parole patronaux quant au respect des principales clauses de la convention collective que l'employeur contourne depuis quelque temps: le non respect des horaires de travail, qui se traduit par des journées de travail de plus courte durée pour des syndiqué-es, la fusion de certains postes, des repas inconsistants, etc.

À la suite de l'assemblée du 9 février, qui s'est prononcée en



Une partie de l'assemblée générale du Syndicat de la Station Mont-Tremblant.

faveur d'un plan d'information et d'action, les parties se sont entendues sur quelques points litigieux: l'interruption d'une suspension de 30 jours imposée à un salarié, le rappel au travail d'un employé victime d'un accident de travail du-

rant sa période de probation, et la formation des employés les plus anciens au département des opérations. Mais les principales revendications des employé-es de la Station Mont-Tremblant ne sont toujours pas réglées. M.C.

## La CSST prise à partie

Le dimanche 14 mars, l'émission *La santé au travail* traitait du retrait préventif. Deux histoires de cas étaient présentées: celle de Chantale Laliberté, technicienne en laboratoire à l'Aluminerie Lauralco de Saint-Augustin, enceinte et réaffectée à un poste ne comportant pas de danger pour elle et l'enfant qu'elle portait; et celle de Rosaire Delaronde, travailleur chez PPG Canada, qui a bénéficié d'un retrait préventif face aux contaminants parce qu'il était exposé à des fuites de chlore qui menaçaient sa santé.

Johanne Lévesque, de la CSST, a expliqué que le programme de retrait préventif de la travailleuse enceinte est souvent compris

comme une mesure qui vise le retrait complet de la travailleuse, alors qu'il privilégie sa réaffectation.

Cependant, la CSST, qui refuse d'appliquer le retrait préventif face aux contaminants sous prétexte qu'il n'existe pas de réglementation, avait décliné l'invitation de venir s'en expliquer à la télé. Robert Guimond, du Service de la défense de la CSN, qui a plaidé — et gagné — la cause de M. Delaronde, a déclaré que la réglementation n'est pas nécessaire pour faire respecter les droits des travailleurs.

*La santé au travail* est diffusée à tous les dimanches à 11 heures 30 au réseau TVA. L.L.

## Grand rassemblement CSN sur la réforme des cégeps

La CSN organise un large rassemblement en avril dans le but de prendre position sur l'énoncé de politique sur les cégeps que doit rendre public la ministre de l'Enseignement supérieur, Lucienne Robillard.

Ce rassemblement regroupera le personnel enseignant et de

soutien du réseau des cégeps que la CSN représente majoritairement, les conseils centraux et des travailleuses et travailleurs des secteurs public et privé. Les associations étudiantes seront également invitées à participer. «Ce sera l'occasion de faire une réflexion large sur la réforme et de

dégager des perspectives de revendications sur des changements souhaitables au réseau collégial. C'est une réforme qui touchera l'ensemble de la population québécoise, en région comme dans les grands centres», souligne la vice-présidente de la CSN, Céline Lamontagne.

Entre temps, le

## Manif au Hilton de Québec

Les officières et officiers de plus d'une quarantaine de syndicats CSN de l'industrie hôtelière ont profité d'une réunion à Québec, le 5 mars, pour exprimer leur solidarité à l'endroit des syndiqué-es de l'Hôtel Hilton de la Vieille Capitale, en lock-out depuis le 6 novembre 1992, en tenant une manifestation devant leur établissement à l'heure du lunch. Les représentantes de ces syndicats, provenant de Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke et Sorel, participaient à une rencontre préparatoire à la prochaine ronde des négociations regroupées nationalement dans le secteur de l'hôtellerie. Ces négociations, qui devraient débuter en avril, touchent quelque 8,000 employé-es.

Pour l'essentiel, les syndiqué-es du Hilton revendiquent une plus grande protection des emplois. Le 11 février, ils ont rejeté le projet patronal de convention collective dans une proportion de 84.3%.



## ...et devant le Bonaventure

Quelques jours plus tard, ce sont les délégués au conseil confédéral, réunis à Montréal, qui se sont rendus manifester devant l'hôtel Bonaventure en appui aux lock-outés du Hilton de la Vieille capitale. Le Bonaventure abrite les bureaux du siège social de la chaîne Hilton pour l'est du Canada.

M.C.

# Le restaurant *Les Filles du Roy* et son directeur sont condamnés à \$1,000 d'amende

Deux mois après sa fermeture, le restaurant *Les Filles du Roy*, dans le Vieux-Montréal, et son directeur, M. Gaétan Trottier, ont été condamnés à verser une amende de \$1,000 pour tentative d'entrave à une association de salarié-es, entrave due notamment à l'usage d'intimidation et de menaces dans le but d'amener les employé-es de l'établissement, tous membres de la CSN, à renoncer à leur syndicat.

Le restaurant et son

propriétaire ont été reconnus coupables d'avoir contrevenu à l'article 12 du Code québécois du travail, lequel interdit à un employeur ou à un de ses représentants d'entraver les activités d'une association de salarié-es.

Il a été mis en preuve devant le juge Marc Brière, du Tribunal du travail, que M. Trottier a convoqué les employé-es, le 15 octobre 1992, pour leur dire qu'il était prêt à relancer son entreprise à condition qu'ils

abandonnent leur syndicat.

Dans son jugement, le juge Brière déplore l'animosité de l'employeur envers le syndicat. Il déclare aussi que la preuve a démontré que le but de l'employeur était d'intimider et d'entraver les activités syndicales de ses employé-es.

Dans l'éventualité où le propriétaire des Filles du Roy reprendrait ses activités, le juge du Tribunal du travail a fait le souhait que cela se fasse dans un esprit de concilia-



Un groupe d'employé-es du restaurant *Les Filles du Roy*, photographiés à la porte de l'établissement, alors qu'ils viennent d'aller y cueillir leurs effets personnels.

tion et de concertation. Le syndicat représente une trentaine d'employé-es. M.C.

## MÉMOIRE DE LA CSN

### Pour une commission de l'énergie

Afin d'empêcher Hydro-Québec de contracter secrètement avec de grandes entreprises des tarifs d'électricité, la CSN a proposé, lors de la commission parlementaire sur le plan de développement d'Hydro-Québec, la création d'une Commission de l'énergie. Cette commission aurait pour mandat d'autoriser les grandes décisions en matière énergétique après avoir soumis les différentes options à la consultation publique et à des études indépendantes. Ce type de commission existe déjà ailleurs au Canada et dans certains États en Amérique du nord.

Dans un mémoire qui contient onze recommandations, la CSN a critiqué les projections quant à l'évolution de la demande d'électricité que fait Hydro-Québec. Alors que des voisins immédiats du Québec ont révisé à la baisse leurs prévisions de croissance de la demande, Hydro-Québec, pour sa part, la surestime. Aussi, la CSN a proposé que le ministère de l'Énergie et des Ressources commande des contre-expertises sur l'évolution de la demande d'électricité de 1992 à 2010. La CSN a aussi profité de cette commission parlementaire pour inviter le gouvernement à couper court à toute rumeur de privatisation en réaffirmant la mission d'Hydro-Québec en tant que service public et aussi en tant qu'outil de développement économique pour le Québec.

T.J.

## Hôtellerie: ça se passe en mars

Les représentantes et les représentants de plus d'une trentaine de syndicats de l'industrie hôtelière ont apposé un point final, le 5 mars, à Québec, à l'élaboration de leur projet de plate-forme commune de revendications en décidant de demander le versement de 15% de frais pour le service aux chambres. Cette nouvelle demande, qui était en débat depuis quelque temps dans les syndicats, vient donc s'ajouter à 13 autres revendications qui constituent le corps de la plate-forme des négociations regroupées nationalement dans l'industrie hôtelière. Ces autres revendications concernent: le protocole de fonctionnement de l'entreprise (organisation du travail), la définition de conjoint, l'affichage des postes, le dispositif d'alerte pour les préposés-es aux chambres, le nombre de chambres à être effectuées quotidiennement, l'accession à la préretraite à compter



Dans l'ordre habituel, on reconnaît Roger Valois; la présidente de la Fédération du commerce, Lise Poulin; une travailleuse du Holiday Inn centre-ville à Québec, Agathe Fortier; une travailleuse du Grand Hôtel de Montréal (Radisson-Gouverneurs), Claudette Bonamy; et une travailleuse de l'Hôtel Le Baron, à Sherbrooke, Chantal Brown.

de 50 ans, l'amélioration du paiement des congés fériés, l'amélioration de la formule du paiement des vacances, l'amélioration de la prise des congés de maladie, 15% sur les frais de service lorsque l'employeur offre ou bien une réduction, ou bien gratuitement les repas aux clients, une hausse à 2% de la contribution au RÉER, l'indexation et 2% d'augmentation de salaire, un contrat de travail

de deux ans.

Normalement, c'est durant le mois de mars que les syndicats CSN du secteur hôtellerie se prononcent sur la plate-forme commune de revendications et les projets locaux de convention.

Les négociations regroupées nationalement dans l'industrie hôtelière touchent quelque 8,000 employé-es et devraient débuter en avril.

M.C.



## Problème d'éthique

**M**andaté par le conseil confédéral, le président de la CSN s'est adressé au président de la FTQ, Fernand Daoust, et au premier ministre du Québec, Robert Bourassa, pour leur signifier les problèmes d'éthique que soulève la location à long terme de 105,000 pieds carrés par la Société immobilière du Québec (SIQ) dans le complexe immobilier appartenant à la FTQ et à son Fonds de solidarité.

Selon une nouvelle parue dans le *Journal de Montréal*, la SIQ, organisme gouvernemental ayant la responsabilité de loger tous les organismes et ministères du gouvernement, à l'exception des écoles et des hôpitaux, aurait assuré à la FTQ la location de 105,000 pieds carrés pendant 30 ans, sans respecter la procédure habituelle d'appel d'offres.

Dans sa lettre au président de la FTQ et au premier ministre du Québec, la CSN a soulevé trois ordres de problèmes: le contournement de la procédure habituelle d'appel d'offres; l'autonomie syndicale face au gouvernement; les possibles conflits d'intérêts que peut engendrer la présence de la Régie du bâtiment, ou d'autres organismes gouvernementaux, dans les locaux de la FTQ. Déplorant qu'un tel accord ait pu se produire, et comme elle le fait dans d'autres situations du même genre impliquant d'autres organismes ou groupes, la CSN l'a publiquement désapprouvé.

T.J.

## BIENVENUE

### Association des étudiants de McGill

La vingtaine de salariées à l'emploi de l'Association des étudiants gradués de l'Université McGill ont déposé leur requête en accréditation pour être représentés par un syndicat affilié à la CSN.

Non syndiqués jusqu'à présent, ces travailleurs occupent les emplois de service au bar, à la cuisine et à l'entretien de l'édifice détenu par l'association étudiante.

### L'Éclairer

Les quatorze employées de bureau de l'imprimerie L'Éclairer, laquelle imprime *Nouvelles CSN* depuis quelques années, ont reçu leur certificat d'accréditation CSN. Il s'agit d'une des nombreuses imprimeries faisant partie de l'empire Québécois. Leur syndicat est affilié à la FTPF-CSN.

### Autobus de Beauce

Également accrédité, le syndicat qui regroupe les six chauffeurs d'autobus scolaires à l'emploi de la compagnie H. Brochu et Fils, dans la Beauce.

### 15 jours!

Il s'agit peut-être d'un record: le Syndicat des travailleuses

du Pavillon Saint-Joseph a déposé sa requête en accréditation le 11 février, pour représenter les 30 employées de cette institution pour religieuses. Quinze jours plus tard, le 26 du même mois, il recevait le document attestant de sa reconnaissance officielle aux yeux de la loi.

### Collège Ahuntsic

Les douze travailleuses de la garderie du collège Ahuntsic viennent de déposer une requête en accréditation CSN. Cette garderie en milieu de travail accueille 45 enfants. Fait particulier, leurs salaires et conditions de travail sont déjà supérieurs à ceux des autres travailleuses en garderies. Cependant, les démissions récentes de plusieurs éducatrices avec beaucoup d'expérience (8 ans et plus) ont précipité leur démarche de syndicalisation. On invoque aussi des problèmes d'organisation du travail.

Le Syndicat des travailleuses en garderie de Montréal représente les employées de 50 garderies. Il y a 163 garderies dont les salariées sont syndiquées à la CSN à travers le Québec. J.-P. P

### Hôtel Delta

La CSN a déposé, le 4 mars, une requête en accréditation pour représenter les 128 employées de l'Hôtel Delta et du Centre des congrès de Sherbrooke. Il s'agit d'un cas de changement d'allégeance syndicale. C'est la Fraternité canadienne des cheminots qui détenait auparavant l'accréditation. Les Métallos ont aussi déposé, le 12 février, une requête pour représenter ces salariées. Les travailleurs de l'hôtel et du Centre des congrès devraient être appelés à se prononcer, à scrutin secret, sur leur affiliation syndicale. Dans cette région, la CSN représente déjà les employées de l'Auberge des Gouverneurs, de l'Hôtel Le Baron et de La Jouvence. M.C.

## Concours de français

**P**our la troisième année consécutive, nous organisons dans le cadre de la Semaine du français au travail un concours de français dans les pages de *Nouvelles CSN*. Cette année, la Semaine du français au travail se déroulera du 22 au 26 mars prochain. Nous invitons tous les syndicats à organiser des activités. Pourquoi, par exemple, ne pas en profiter pour faire circuler le concours organisé par *Nouvelles CSN*?

Pour participer, vous remplissez le questionnaire qui suit. Vous devez nous retourner les réponses au plus tard pour le 5 avril 1993 inclusivement. Deux billets gagnants seront tirés parmi ceux qui auront obtenu toutes les bonnes réponses. Chacune de ces personnes gagnera un exemplaire du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, d'une valeur de \$40,00. Un seul coupon-réponse sera accepté par personne.

### ENCERCLER LA BONNE RÉPONSE

1. Doit-on écrire:

- a) Le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de Saint-Luc
- b) Le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Saint-Luc

2. Supplanter signifie évincer quelqu'un d'un poste?

- a) vrai
- b) faux

3. Le talon est la feuille qui accompagne le chèque de paie?

- a) vrai
- b) faux

Anglicisme en voie de disparition... doit-on dire:

- 4. a) Rapporter un accident
- b) Signaler un accident

5. a) Prendre le vote

- b) Voter, procéder au scrutin

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_

Nom de votre syndicat: \_\_\_\_\_

Votre emploi: \_\_\_\_\_

Retourner à Jacqueline Rodrigue  
Service de l'information de la CSN  
1601 avenue de Lorimier, Montréal  
(Québec)  
H2K 4M5

## L'Italie aux mains propres

Imaginez Toronto, Vancouver, Montréal et Calgary sans maire, parce qu'on les soupçonne d'avoir trempé dans des magouilles liées au financement des partis. L'Italie vit ces semaines-ci un phénomène de ce type; les maires des quatre villes les plus importantes (Rome, Turin, Naples et Milan) sont impliqués dans une succession de scandales. Tant d'élus sont touchés qu'on en est rendu à penser à une solution «politique» à l'hécatombe qui a déjà eu raison du premier ministre socialiste Bettino Craxi — il avait été secrétaire de son parti durant 16 ans et avait battu les records de longévité aux affaires. L'effet de domino a atteint ensuite le ministre de la Justice Claudio Martelli, le secrétaire du parti républicain Giorgio La Malfa, des administrateurs de la Fiat, etc.

Les cyniques diront que rien ne surprend au pays de la «combinazione». La gangrène s'étend depuis qu'un juge de Milan a entamé son opération «mains propres» (mani pulite) qui fait craindre un effondrement général des appareils traditionnels discrédités. Quel remède trouver à une corruption qui semble monnaie courante? Un petit entrepreneur de Milan ne se doutait pas, en portant plainte (on l'obligeait à verser un pot-de-vin au principal hospice de Milan en retour de contrats juteux) qu'il permettait ainsi de coincer une myriade d'élus contre

lesquels affluèrent par la suite les dénonciations.

L'Italie a l'art du compromis. On y modifiera sans doute la loi sur le financement des partis. Pour aller au plus pressant et éviter la paralysie, il est question que les vrais repentis (qui rembourseront les biens mal acquis) ne soient pas envoyés en

prison et que d'autres bénéficient de remises de peine. Le président Scalfaro rappelle les principes élémentaires d'honnêteté. Le Pape met en garde contre «les tentations de l'époque contemporaine.» Devant tant d'immondices à la fois, la fortune est assurée aux vendeurs de pince-nez.

Clément Trudel



Bettino Craxi, ex-premier ministre d'Italie.

## Horreur à El Mozote

Au moins 794 Salvadoriens ont été massacrés par le bataillon d'élite Atlacatl (entraîné par les Américains), avant Noël 1981. Un mois plus tard, Raymond Bonner en décrivait les grandes lignes dans le *New York Times*. À son corps défendant, car il fut attaqué par le président Reagan, par des fonctionnaires du Département d'État et par le mouvement conservateur Accuracy in Media (AIM) pour cet article «tendancieux» inspiré soi-disant par le Front Farabundo Marti (FMLN). Il en fut de même pour sa collègue Alma Guillermoprieto (*Washington Post*) qui écrivit sensiblement les mêmes détails au début de 1982... Les deux journalistes avaient, à proximité de El Mozote (nord du Salvador), recueilli le récit de Rufina Amaya qui, cachée dans un arbre, avait été témoin de la mort, aux mains des soldats, de son mari, de son fils de neuf ans et de ses trois filles âgées de 5 ans, 3 ans et 8 mois! Des paysans des environs avaient fourni une liste de plus de 700 victimes présumées du massacre, mais il fallut attendre un éditorial du 22 octobre dernier dans le *New York Times* — onze ans plus tard — pour que les lecteurs américains apprennent que la version du massacre qu'avaient donnée Bonner et Guillermoprieto était la bonne, confirmée par la commission (salvadorienne) de la Vérité.

Je ne fais ici que résumer l'ar-

ticle que Mike Hoyt consacre à ce triste épisode, dans le numéro de février de la *Columbia Journalism Review*. Il est utile de se rappeler l'ampleur des moyens dont dispose un gouvernement (de Washington ou d'ailleurs), lorsqu'il veut saper la crédibilité d'un reporter qui dérange. C'est le *Wall Street Journal* qui s'est surtout chargé, à l'époque, de saper la réputation de Bonner, en rappelant que «des gens que l'on suppose des civils peuvent être actifs dans une guerre de guérilla» et que Bonner, selon ce que disait l'ambassadeur Deane Hinton en 1982, «ne se cache pas de pratiquer l'advocacy journalism» (un journaliste qui défend une cause voit sa crédibilité chuter).

Cas isolé? La même revue publie une page entière sur la façon vicieuse dont le personnel de l'ambassade américaine à San Salvador s'y est pris, en 1989, pour détourner l'attention de la responsabilité de l'armée salvadorienne dans la tuerie de six jésuites et de deux de leurs employés. On inventa alors un rapport de la CIA indiquant que l'extrémiste Roberto d'Aubuisson avait trempé dans ces assassinats... ce qui permit momentanément de ne pas ennuyer l'armée. C'est ainsi que, parfois, on met en opposition la parole de journalistes et les propos inspirés par des sources gouvernementales. Qui gagne à cette loto?

C.T.

## Maghreb uni

Sur papier, depuis quatre ans, existe l'Union du Maghreb arabe (UMA). Elle a été proclamée à Marrakech en 1989 par les chefs d'État du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, de Libye et de Mauritanie. L'ensemble projeté piétine: on explique le fait par la crise politique et économique qui sévit. Dans les cartons s'entassent les accords de principe, mais la possibilité d'un véritable marché commun est régulièrement repoussée. L'UMA, si elle arrive à se constituer, pourra devenir un interlocuteur relativement puissant face à la communauté européenne, mais à Tunis, où se célébrait le 4e anniversaire de l'Union, à la mi-février, force était de constater que le progrès était lent en vue de créer une zone maghrébine de libre-échange, d'union douanière et de marché commun, dans une zone qui subit les convulsions propres aux sociétés dont la jeunesse sent l'horizon bloqué.

C.T.



## Gogh Van Go

Après l'aventure des Hodads, qui ne fut pas une réussite, le duo montréalais, formé de Sandra Lucianantonio et de Dan Tierney, a changé de cap et de nom, devenant dorénavant Gogh Van Go. Heureuse initiative à vrai dire, si on se fie à leur premier album éponyme. Changement de direction également pour la compagnie québécoise Audiogram, pour qui il s'agit d'un premier disque en anglais.

Jusqu'à la sortie de Gogh Van Go, Audiogram n'avait endisqué que des auteurs-compositeurs-interprètes francophones du Québec, tels Richard Séguin, Paul



Piché, Michel Rivard et Louise Forestier. Mais le tournant semble être définitif, puisque le rocker Michel Pagliaro est actuellement dans les studios d'Audiogram pour enregistrer deux al-

bums, l'un en français et l'autre en anglais, dont la sortie est prévue pour ce printemps.

Mais revenons à Gogh Van Go. La musique de ce duo est fortement inspirée

de celle d'un autre groupe folk canadien, les Cowboys Junkies, et, dans une moindre mesure, celle de J.J. Cale. Les arrangements sont toutefois plus complexes que ceux de ce dernier, qui sont on ne peut plus dépouillés. Le disque comprend neuf titres originaux et une très belle version d'un classique de John Lennon, *Instant Karma*.

Les chansons, douces et tranquilles, continuent de trotter longtemps dans la tête, en particulier *Bed Where We Hide*, *Call It Romance* et *Kiss The Ground*. Un disque à écouter les dimanches pluvieux en belle compagnie.

Louis-Serge Houle

## La «Main», ouais..

*Les nuits de la «Main»*

Cent ans de spectacles sur le boulevard Saint-Laurent (1891-1991)

André-G. Bourassa et Jean-Marc Larrue  
VLB Éditeur

Faudra m'expliquer.

Si c'est de spectacles dont on voulait parler, pourquoi toutes ces références à ces photographes, libraires, peintres et autres «artistes» dont la liste suffit à elle seule à remplir la moitié de l'index?

Et si c'était d'art avec un grand «A», pourquoi mentionner les noms de Ti-Zoune, Manda, La Poune, Pic-Pic et Macaroni — du bout des lèvres, concédons-le — et ignorer, dans le même souffle, les adeptes de la muse Terpsichore qui, pendant si longtemps, ont fait LA «Main»?

C'est sûr que c'est plus valorisant de parler du Monument-National, du théâtre yiddish et du café-théâtre La Licorne (entre autres), mais

## LECTURE

quand on parle du boulevard Saint-Laurent, il faut faire attention au conscient collectif de plusieurs générations qui a fait que la «Main» a été et demeure la «Main», et que c'était, pour elles, loin d'être un centre de théâtre expérimental.

Il est vrai que, quand on se permet de faire un détour pour inclure dans sa «Main» le Théâtre de Quat'Sous et celui de L'Égégore, on n'en est pas à une pirouette près, mais entre ça et décrire Lili Saint-Cyr comme une «artiste de la scène», il y a une marge.

À lire et relire ce livre, je reste sous l'impression que si les auteurs ont (peut-être) voulu écrire l'histoire des spectacles sur la «Main», ils se sont enfargés dans les détails «jolis» ou dans les bibelots des boutiques chics du haut du boulevard Saint-Laurent (au nord de Sherbrooke, numéro impairs.) C'est une étude d'intellectuels, quasiment un ca-

talogue de «bonnes adresses»: pas une anecdote en 360 pages, pas un «placotage», pas un fait divers qui aurait pu souligner un peu de cet atmosphère que continue à dégager, encore aujourd'hui, cette «Main». Mais il est vrai que le Montréal Pool Room n'existe que depuis 1912...

Et puis ce livre contient une erreur flagrante: on y lit que le café Au Faisan Doré n'a été ouvert que trois ans. Impossible. Y'a qu'à faire la liste de tous ceux qui jurent avoir assisté aux débuts d'Aznavour et de Pierre Roche pour comprendre que ça n'a aucun sens.

Ah! Mais les amateurs de

petite histoire seront quand même ravis d'y apprendre une foule de choses qui, jusqu'à présent n'ont jamais été publiées. Et puis, on hésitera dorénavant à se promener sur la «Main» sans avoir en «main» le répertoire critique

André-G. Bourassa Jean-Marc Larrue

## Les nuits de la «Main»

Cent ans de spectacles sur le boulevard Saint-Laurent (1891-1991)



vlb éditeur

FLUUS QUÉBEC

contenu dans cette étude: un vrai bijou.

Paul Dubé

## Je me souviens

Parfois, je me dis que les journalistes de mon âge ont tous quitté le métier ou ont, tout simplement, perdu la mémoire. Ainsi, je veux bien que les accusations portées présentement par ceux qu'on a appelé les Enfants de Duplessis paraissent énormes, et même injustes. On verra de toute manière lors des procès.

Moi, ce que je trouve énorme, c'est d'affirmer que l'Église aurait été victime du climat de cette époque.

M'enfin, cette époque est-elle déjà si lointaine qu'on l'ait oubliée?

Je veux bien que l'on rappelle le dévouement des communautés religieuses; que l'on tente de situer certains actes dans le contexte, mais de là à qualifier de victime une Église qui a imposé au Québec un climat qui a permis, entre autres, les abus dénoncés aujourd'hui, il y a une limite que la simple décence impose.

J'ai vécu dans le Québec des années quarante et cin-

quante, et je n'ai pas oublié.

Je n'ai pas oublié que cette Église québécoise omniprésente et omnipuissante avait le verbe dénonciateur et ne tolérait aucune dissidence.

Quel homme politique, à l'époque, aurait pu se dresser contre elle? Malgré l'industrialisation, malgré l'urbanisation, malgré la dernière guerre, l'Église exerçait toujours sa domination sur le Québec. Même aux premières années de la Révolution tranquille.

A-t-on oublié que pour se faire élire, en 1960, les libéraux de Jean Lesage avaient dû faire l'inventaire de leurs «monocles» curés et de leurs «matantes» soeurs? Qu'il a fallu près de quatre ans et

une Commission d'enquête présidée par un *monsignore* pour enfin pouvoir créer un ministère de l'Éducation et rejoindre ainsi le vingtième siècle?

Sans oublier que si on a pu, peu à peu, arracher à l'Église le mariage civil, la sépulture civile et les déclarations civiles de naissance, nous sommes toujours collés avec un enseignement confessionnel, une structure de plus en plus intolérable dans une démocratie pluraliste?

J'ai trop bien connu cette Église triomphante, hostile, sauf rares exceptions — et les exceptions l'ont payé cher, qu'il s'agisse de Mgr Charbonneau ou même du frère Untel.

Je l'avoue, j'ai littéralement ragé lorsque j'ai vu nos médias publier pareille turpitude: l'Église victime du climat social de l'époque!

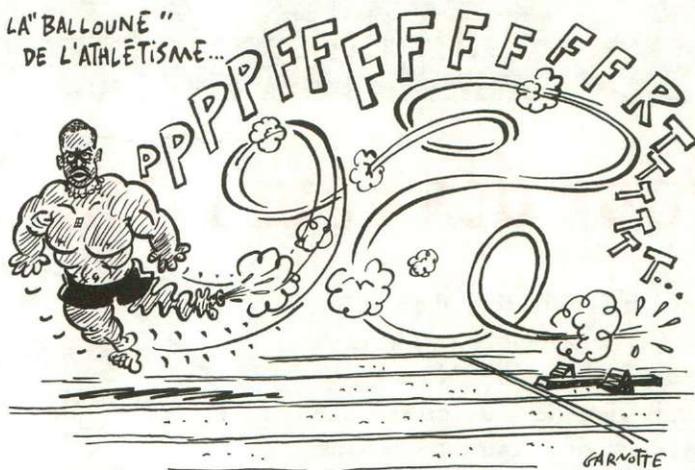
Duplessis, peut-être; l'Église, dont le pouvoir aboulé de l'ultramontanisme des évêques du siècle dernier ne s'est dissipé que dans les années soixante, jamais.

Les véritables victimes du climat social de cette époque furent ceux qui devaient se taire, se conformer, s'humilier au plus profond d'eux-mêmes parce qu'ils avaient une famille à faire vivre. Ou tout simplement par instinct de survie.

Jacques Guay

## FLASH

LA "BALLOUNE"  
DE L'ATHLÉTISME...



## CINÉMA

### Déroutant!

Le cri des larmes  
(Crying Game).

Un film irlandais de  
Neil Jordan. Interprété  
par Forest Whitaker et  
Stephen Rea.

Lors de la mise en nomination pour les Oscars, la surprise fut sans contredit les six récoltes de *The Crying Game*. Il est très rare qu'un film étranger, au surplus d'un réalisateur rejeté par Hollywood, en obtienne plus d'une.

Quelques années après son *Mona Lisa*, Jordan retourne dans son Irlande natale camper ce drame psychologique. Ferguson et Jud sont deux membres de l'Ar-



mée Républicaine Irlandaise. Jody, un soldat américain, devient un otage voué à la mort. Dès le début, on attend la violence au tournant de chaque plan. Le film nous dérouté en présentant, dans une longue scène, la complicité naissante entre les deux soldats.

Un scorpion veut traverser un lac, il demande à une grenouille de lui donner un «lift». La grenouille lui dit: «T'es-tu fou, si je te laisse embarquer sur mon dos, tu vas me piquer»; «Ben voyons donc, dit le scorpion. Si je te pique, on se noie.» Après une courte hésitation, ils se mettent en route. Au milieu du lac, le scorpion pique la grenouille.

ser un lac, il demande à une grenouille de lui donner un «lift». La grenouille lui dit: «T'es-tu fou, si je te laisse embarquer sur mon dos, tu vas me piquer»; «Ben voyons donc, dit le scorpion. Si je te pique, on se noie.» Après une courte hésitation, ils se mettent en route. Au milieu du lac, le scorpion pique la grenouille.

«Pourquoi tu as fait ça?», dit la grenouille en se noyant. «C'est dans ma nature», répond le scorpion en coulant lui aussi...! L'humanité est composée de deux sectes, ceux qui donnent, ceux qui prennent.

Quant au titre, il ne s'agit que d'une chanson qui revient comme leitmotiv.

Si vous aimez les fables, voulez un traitement différent de la violence et espérez une surprise, le soir des Oscars, laissez-vous dérouter par *Le cri des larmes*.

Michel Tremblay  
P.S.: Malgré mes prières et le souhait que j'ai formulé lors de ma récente critique des *Nuits fauves*, Cyrille Collard vient de mourir du sida.



# Pour des cours de... lecture lente!

**S**i j'étais directeur d'école, ou conseiller pédagogique, ou fonctionnaire au ministère de l'Éducation, je n'aurais rien de plus pressé que d'instituer des cours de lecture lente...

Je ne me rappelle pas avoir trouvé ailleurs cette suggestion. J'ai donc l'impression d'être l'inventeur de cette merveille...

Tout le monde, emporté par le mouvement de plus en plus rapide de la vie en société, cherche à économiser du temps. Les automobiles, les ordinateurs, ont certes accentué cette mentalité, ou cette tendance à vouloir faire vite, à travailler rapidement, à lire en diagonale, à rechercher seulement des condensés de livres ou d'articles, à absorber ça dans un temps record. D'où le succès des cours de lecture rapide, qui existent bien depuis trente ou quarante ans.

### Pas de raccourcis

La qualité de l'attention a souffert de cette psychologie-là. Le temps requis pour le mûrissement de la pensée n'est plus considéré beaucoup. Le temps nécessaire à la réflexion, à la méditation, n'est plus tellement tenu pour important.

On ne sait plus aujourd'hui qu'il importe davantage d'approfondir une seule idée que d'en acquérir dix; ou de lire avec la plus grande attention une seule page que d'en parcourir cent.



LAMOTTE

Au collège, un jour, j'ai passé des heures et des heures, sinon des journées, à étudier et analyser trois ou quatre pages de Bossuet, dont le style est royal. Je me souviens de cette expérience d'attention et d'approfondissement comme d'une des plus formatrices qu'il m'ait été donné de faire. La formation y avait sans comparaison plus d'importance que l'information.

On ignore de plus en plus que pour la formation de l'esprit et de toute conscience humaine, il n'y a tout simplement pas de raccourcis.

Écoutez, je n'ai rien contre la vitesse. Effectivement, la vitesse d'exécution d'une tâche permet une multitude de réalisations. La rapidité est donc importante. Je reproche seulement à l'époque actuelle, non pas de recommander la vitesse, mais de ne plus recommander la lenteur!

C'est comme pour la question des difficultés. On s'acharne à tout rendre aussi facile que possible, et

c'est bien. Dans l'enseignement, j'imagine qu'un professeur ou instituteur fait tout pour faciliter l'instruction de ses élèves, et d'ailleurs il est là pour ça. Mais il ne faut pas uniquement rendre les choses plus faciles. Ne sursautez pas: il faut savoir les rendre aussi plus difficiles et même, pour certaines, très difficiles. Autrement, l'enfant ne pourra pas se former.

### Le même problème, autrement

Il y a, pour donner un autre exemple, la télévision et la radio. La cote d'écoute y est sacrée. Les administrations, de plus en plus, conservent ou sacrifient les émissions selon les

cotes d'écoute qu'elles ont. Un scandale récent: une chaîne française vient de faire sauter l'excellente émission littéraire de Bernard Rapp, *Caractères*, à TV5, pour cause de mauvaise cote d'écoute. Ce n'est pas très joli de la part d'une des patries de la culture. Et c'est assez inquiétant comme symptôme, dans cette France qui ne paraît pas savoir très bien à quelle vitesse, justement, elle est en train de perdre son rang.

Je n'ai rien contre les émissions les plus populaires, pourtant. Mais je dis qu'il faut aussi produire des émissions pour public relativement limité.

Ainsi pour les éditeurs. Il est normal qu'ils recherchent des livres à grand tirage, les fameux best-sellers (et certains sont d'ailleurs excellents). Mais il importe aussi qu'ils publient des livres qui ne se vendent vraiment pas très bien... (Mais j'arrête ici, sans quoi on me reprocherait de parler pour ma paroisse!...)



## La job est faite!



Ses grands patrons du Big Business, qui règnent sur Bay Street et contrôlent la Big Blue Machine, l'avaient envoyé se faire la main sur la Côte-Nord. Spécialité: démolition. Avec son plus beau sourire d'Irlandais et sa voix de baryton conquérant, il avait roulé le monde de la Côte, fermé une ville, scrapé des milliers de jobs. Mais la job d'Iron Ore, celle commandée par ses patrons des USA, avait été bien faite.

Il y avait déjà près de cinq ans que madame Thatcher et Ronald Reagan avaient entrepris leur travail quand Mulroney a entrepris le sien. Il a mis les bouchées doubles.

Pratiquant la religion du libéralisme le plus débridé, en dépit de toutes les misères engendrées dans les classes les moins favorisées, brandissant l'étendard de l'entreprise privée jusqu'à la quasi faillite des États, ces trois pays se retrouvent ravagés comme ne le sont aucun des principaux autres pays industrialisés. Pourtant, il y a quinze ans, ils étaient en avance dans la plupart des domaines sur les autres pays membres de ce club sélect, la France, l'Italie, le Japon et l'Allemagne.

Madame Thatcher a vendu à l'encan 65 sociétés d'État pour financer sa guerre idéologique. La vente de grandes entreprises publiques a rapporté \$70 milliards au trésor anglais. Mais on ne peut vendre qu'une fois. Elle a «vargé» sur les syndicats comme personne avant elle; le taux de syndicalisation a en conséquence dramatiquement chuté en Angleterre pendant ces années, passant de 50,1% à 41,5%.

Aux États-Unis, après douze ans de reaganisme, les inégalités sont devenues la marque de commerce de ce pays et la concentration de la richesse a atteint des niveaux qui seraient considérés immoraux si la moralité se portait encore. Les impôts des citoyens à faibles revenus ont augmenté de 20% pendant que les impôts du 1% le plus riche étaient réduits de 19%. Ce qui a fait dire à M. Felix Rohatyn, un banquier un peu plus sensible peut-être: «Prendre

aux pauvres pour donner aux gens aisés n'est pas longtemps tolérable en démocratie.» Est-ce à dire que la démocratie américaine en est de moins en moins une puisqu'elle a non seulement toléré mais accentué depuis neuf ans cet état de fait?

Cette désintégration sociale s'est accompagnée, là aussi, d'une dilution de la force syndicale, le taux de syndicalisation chutant pendant les années 80 de 23,7% à 16,1%.

On sait, surtout les chômeurs et les moins bien nantis, dans quel état se retrouve le Canada au moment où Brian Mulroney se fait dire par ses vrais patrons que le temps de se retirer est arrivé.

«J'ai livré la marchandise». Oui. On sait à qui.

Les portes sont grandes ouvertes aux capitaux étrangers; 23 sociétés publiques ont été vendues; le déficit nous étouffe, les banquiers sont morts de rire et notre sort économique, social et culturel est désormais lié à l'Empire américain.

Les commentateurs, qui manient bien les euphémismes, constatent qu'il a «libéré les forces du marché». Autrement dit, il a enlevé tous les filets et les clôtures qui protégeaient les plus faibles contre les loups. Tant pis si les poulets y perdent leurs plumes et le reste! Les conséquences sont dramatiques dans l'assurance-chômage, sans compter les ruptures de solidarités sociales provoquées par l'abolition de l'universalité des pensions de vieillesse et des allocations familiales.

Mais, contrairement à ses émules, il y a un front sur lequel Mulroney n'aura pas réussi: si le taux de syndicalisation a légèrement diminué dans l'ensemble du Canada, passant de 36,1% à 35,7, au Québec, ce taux a grimpé de 32,1% à 41%!

Les Thatcher, Reagan, Bush et Mulroney ont débité nos galeries pour se faire du bois de chauffage. On se retrouve aujourd'hui sans galerie. Et le poêle est mort!

*Des reportages, des entrevues et même de l'humour...  
Une télésérie qui fait toute la lumière  
sur un sujet critique : la santé et  
la sécurité des travailleurs  
et travailleuses.*

*LE DIMANCHE MATIN  
À 11 h 30  
SUR LE RÉSEAU  
TVA*

# La Santé au Travail

Realisation: PULSION design

Une émission de



diffusée sur



**Le samedi matin**

à 11h 30 sur CHOT (Hull/Ottawa), CFEM (Rouyn-Noranda) et CHAU (Carleton)

**Le dimanche matin**

à 11h 30 sur Télé-4 (Québec) et CFTM (Montréal)